

LECTURE DÉCOUVERTE N° 17

**Le Pas d'armes du Rocher périlleux :
Razilly, à Beaumont-en-Véron, 1446**

Pierre Audin

Dit aussi Pas de la gueule du dragon, il a eu lieu en mai 1446 dans la campagne près du château de Razilly, à 5 km à l'ouest de Chinon, à l'initiative du roi René d'Anjou, et organisé par le comte de Foix, Guillaume d'Harcourt comte de Tancarville, chambellan et connétable de Normandie, et Guillaume de Courcelles, chambellan de Charles VII (1). René, duc d'Anjou, beau-frère du roi, alors à Saumur, profita de la venue en Touraine d'ambassadeurs anglais pour organiser un type de tournoi inconnu dans la région. Le roi passait cette année-là (depuis le mois de novembre précédent), une partie de son temps entre Chinon et Razilly, en particulier en compagnie d'Agnès Sorel. C'est au milieu d'un champ cultivé, dans lequel le blé était déjà bien levé, et près d'un bois, que les lices furent installées. On avait fait planter « une colonne », sur laquelle était représenté un dragon furieux, gardant les écus armoriés des quatre chevaliers qui s'étaient proposé d'empêcher le passage. Un bloc de pierre, « le Rocher périlleux », contribuait probablement à barrer une partie du chemin.

Ces Pas d'armes sont une école de prouesses, une occasion de rassembler l'aristocratie et de l'entraîner à la guerre, c'est aussi un concours de paraître, et l'occasion pour les « juniors ou errants » (cadets de famille) de se faire connaître. La Colombière rappelle que les nobles venaient « pour honneur acquérir, se montrer capables de faits d'armes, et pour témoigner de leur courage et valeur aux dames qu'ils aiment le mieux » (2). Le roi René souhaite exalter la valeur morale des chevaliers, se présenter comme le principal défenseur de la classe chevaleresque et en même temps affirmer l'importance de la Cour d'Anjou-Provence. C'est au cours de ce Pas d'armes de mai 1446 que le roi René, alors âgé de 38 ans, tomba amoureux de la jeune Jeanne de Laval, laquelle n'avait que 13 ans ! (Il l'épousa une dizaine d'années plus tard, peu après le décès de sa femme).

Un héraut d'armes fut chargé de proclamer le déroulement de ce Pas à Chinon, où se trouvait la Cour, et dans les châteaux des environs. Le règlement établi par le roi René, grand amateur de ce genre de divertissement dans des espaces dégagés (et rival du duc de Bourgogne qui préfère organiser des Pas d'armes dans ou à proximité des villes), précise que « quatre chevaliers ont entrepris de garder le passage à force d'armes, de sorte que nulle honorable dame ou demoiselle ne passera par le carrefour où le Pas a été dressé qu'elle ne soit accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer qui sera tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle. S'il ne veut fournir arme comme il est dit, elle perdra le gant de sa main droite, ou quelque autre gage, remis aux quatre gardiens du passage, qui ne le lui rendront pas avant qu'elle n'ait amené quelque chevalier pour le racheter par la joute ».

Dans un champ on a dressé pour barrer une partie du chemin un bloc de pierre en forme de colonne (un menhir de petite taille, ou une borne milliaire romaine ?) placé sur une butte à laquelle on monte par quatre ou cinq marches. C'est le Rocher périlleux, auquel on a suspendu les écus des « défendants » et près duquel quatre « sauvages » tiennent prisonniers quatre chevaliers (probablement dans un pavillon dressé à proximité, un peu en arrière, près d'une figure de dragon : celui-ci joue le rôle de monstre ravisseur qui capture les dames passant sur le chemin, obligeant les chevaliers à combattre pour les libérer) : si une dame

veut passer elle sera gardée prisonnière, sauf si elle se présente avec un chevalier s'engageant « à défendre sa cause à course de lance » contre l'un ou l'autre des captifs. Cet « appelant » devra toucher de la pointe de sa lance l'écu du « défendant » qu'il désire affronter en joute. Si l'arrivant a l'avantage, le combattant du Rocher offrira à la dame défendue un riche cadeau, pouvant aller jusqu'à un diamant de 100 écus. Si par contre l'appelant (ou survenant) est vaincu, sa dame devra donner son gant ou son touret (ou gorget, châte en gaze cachant le haut de la poitrine), qui sera attaché à l'écu du vainqueur pendant toute la durée du tournoi.

Les « sauvages » commencent par insulter et provoquer le couple qui se présente, puis un dialogue s'installe entre un jeune homme imberbe, chargé de parler à la place de la dame, et les quatre sauvages, auxquels il répond successivement par un texte codifié, en vers, appelé *Mystère du Pas*.

Un poème dédié plus tard à Charles VII rappelle les conditions imposées par René d'Anjou : Dans le plus beau de la saison / Entre Razilly et Chinon / Devant la gueule du dragon / N'allait nulle damoiselle / Sans noble homme et de renom / Qui d'armes n'acquitta le nom / Gant de main ou ploit (?) de menton / D'elle prenait par querelle / Quatre nobles, lesquels nouvelle / Emprise avaient d'armes telle / Que nulle joyeuse ou belle / Ne passerait sans son ami / Bonne, loyale, sans cautèle / Par qui joie se renouvelle / Sans rompre deux lances pour elle / Contre son courtois ennemi (3).

Alors que dans d'autres Pas d'armes les combats, après un premier affrontement à cheval, continuent à l'épée avec un nombre limité de coups et des armes émoussées, on s'est limité à Razilly à une simple joute à la lance. Comme il s'agit ici du premier Pas mis en place par René d'Anjou, qui en organisa deux autres la même année dont l'un en juin, trois mois après celui de Razilly, et encore un à Bourges l'année suivante (4) avant de partir pour la Provence, on peut supposer que la Touraine lui a servi de mise au point pour le déroulement de ces fêtes désirables de rappeler les exploits des chevaliers de la Table ronde.



Un héraut d'armes dans les rues de Chinon (?).

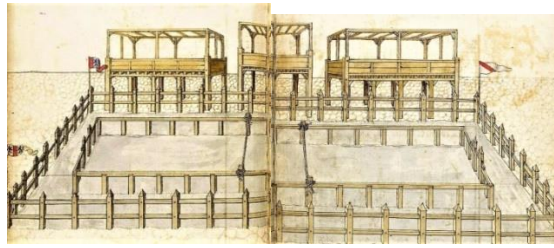


Des tourets, ou gorgets, au XV^e siècle.

Les deux hérauts d'armes, qui avaient crié à Chinon « de par les Angevins, Poitevins et Tourangeaux et tous autres chevaliers qui venir y voudront, qu'ils soient armés pour tournoyer », furent chargés de signaler aux spectateurs les origines et les faits d'armes de chaque combattant, car de par leur fonction ils connaissaient parfaitement les armoiries. Ce sont eux qui présentèrent les champions aux juges et qui notèrent lors des épreuves les faits d'armes les plus glorieux de chacun.

Étaient présents à ce premier et unique Pas d'armes tourangeau (4), outre Charles VII et la reine Marie d'Anjou sœur du roi René et Isabelle de Lorraine, épouse de celui-ci, six princes de sang royal (Dunois, Pierre de Brézé époux de Charlotte de France, les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Nevers et d'Eu), ainsi que le grand chambellan Jean de Montmorency, Jean de Daillon seigneur du Lude, Jean d'Harcourt, le chambellan Hector de La Jaille, Jean de La Haye, Guy XIV de Laval...

Près des lices on avait dressé des pavillons garnis d'une riche vaisselle, de buffets chargés de victuailles, épices et bons vins. D'autres tentes abritaient une infirmerie, des hommes chargés de l'entretien des équipements... Les échafauds (estrades) étaient surmontés d'un dais et ornés sur le devant de tapisseries, des tapis couvraient le plancher et des coussins avaient été fournis aux spectateurs « afin que tout le monde fût à son aise ».



Modèle d'estrade dessiné par le roi René d'Anjou, dans son *Traité de la forme et devise comme on fait les tournois...* (BnF, f° 49). D'un côté l'estrade pour les hommes, de l'autre celle pour les femmes, et au centre l'estrade des arbitres.

Une estrade plus petite était réservée aux quatre juges en robe longue, munis d'une baguette blanche, et aux deux hérauts d'armes. Une belle jeune fille accompagnait chaque « tenant » (l'un de ceux qui avaient défendu le passage), elle lui lisait un court texte, demandant entre autres d'éviter de blesser inutilement les adversaires. Plus tard, c'est elle qui devait remettre le prix au vainqueur. Chaque « appelant », qui avait donc accepté de relever le défi, entraînait en lice accompagné par la dame dont il s'était engagé à défendre l'honneur, celle-ci tenant la bride de son chevalier.



L'estrade des arbitres, et celle des dames, lavis sur papier par Barthélemy d'Eyck, vers 1462-1465, illustrant le *Traité...des tournois*, BnF, f° 76.

D'après le récit de La Colombière (5), la fête commença par une parade :

L'entrée dans les lices étant un moment spectaculaire, il faut donner une impression favorable : on se fait précéder de tambours et de fifres, de clairons et de trompettes, puis d'écuyers, de pages, en une sorte de parade militaire. Les chevaux sont couverts d'une housse descendant jusqu'au sol, en tissu de luxe enrichi de broderies et des couleurs de la famille des candidats. Ceux-ci, en tenue de combat, portent fièrement des heaumes d'apparat parfois extravagants, qui concentrent la richesse de la parure. Ces casques sont en effet surmontés d'un cimier en cuir bouilli, peints de couleurs vives et vernis, La Jaille une pie, Philippe de Culant deux sauvages armés de massues, Jean de Daillon un lévrier d'argent...



Dessin de B. d'Eyck, dans le *Traité...des tournois*, montrant le support placé sur le heaume, nécessaire au maintien du cimier (BnF, f° 59). Chevaliers au cours d'un assaut, avec leur tenue de parade.

Le premier combat fut celui mené par Xaintrailles, bailli de Berry, ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, au cimier surmonté d'une tête de Maure, chargé de défendre l'honneur de la reine Marie, qui tenait son cheval par la bride. Il courut contre le comte de Foix et fut défait. Alors la reine, à regret, enleva son touret de velours et commanda à Xaintrailles de l'attacher à l'écu du comte de Foix. Puis elle gagna l'estrade des dames, où « elle attendit de voir si Foix en prendrait aux autres dames, et lesquelles donneraient un gant plutôt que leur touret, et dont elle désirait fort voir la tête qu'elles feraient, spécialement les demoiselles de son entourage ».

La seconde joute fut celle du roi René lui-même. La belle comtesse d'Évreux, dame d'honneur de la reine, « superbement vêtue », entra à cheval en tenant par une écharpe attachée à la bride le destrier de l'organisateur du Pas. Celui-ci portait sa lance sur la cuisse droite et tenait son écu de la main gauche, sa monture était couverte d'un caparaçon noir traînant à terre, aux mêmes armes. Lui-même était en noir, comme son écu, et ses écuyers. Il affronta le comte de Tancarville dont le heaume était surmonté d'une queue de paon : n'ayant pas été désigné vainqueur, il remit à la comtesse d'Évreux « un diamant à verge d'or » (une verge est un anneau). Le comte Guy de Laval entra ensuite sur les lices, mené par M^{elle} de Montheron, contre Claude de Châteauneuf, écuyer d'écurie du roi, qui eut l'avantage. La dame donna son gant et la reine lui dit : « Mettez-vous à côté de moi, nous ne serons pas seules ! ». Vinrent ensuite André de Lohéac-Laval, et M^{elle} des Touches, contre le chambellan Guillaume de Courcelles, qui perdit et remit une verge d'or.

La cinquième joute mit face à face Charles d'Artois comte d'Eu, mené par M^{elle} Marguerite de Villequier, et le comte de Foix, lequel eut l'avantage : sa dame donna son touret, « quoiqu'il lui fut bien grief », et la reine en profita pour lui dire : « M'amie, n'en rougissez pas, nous sommes déjà trois mauservies, et il y en aura encore d'autres ! ». Puis Lautrec, frère du comte de Foix et Catherine de Brindesalle firent face à Tancarville, qui perdit et offrit une verge d'or à un diamant à la demoiselle qui, toute joyeuse, « l'attacha à son atour ». Le dernier combat de la journée opposa Louis de Laval frère de Guy, accompagné de son épouse Marie de Craon, à Tancarville, qui gagna, tandis que la dame donna son touret. La voyant ainsi « détrossée », la reine lui dit en riant : « Ha, M^{me} de Craon, vous y avez été comme nous, à la fête des mauservies ! ».

Ainsi se termina la première journée et ses sept joutes. Combattants et invités regagnèrent le château de Razilly pour « faire bonne chère », chacun commentant les plus beaux coups de lance ou au contraire la malchance de certains jouteurs.

Le second et le troisième jour, sept combats eurent également lieu, grâce à l'arrivée de nouveaux « appelants, ou survenants », qui furent aussitôt présentés aux juges par les hérauts d'armes. Ils pouvaient éventuellement être refusés (pour équipement médiocre, mauvaise apparence physique, ou origine familiale pas assez prestigieuse). Ces arrivées montrent que la joute de Razilly, qui dura trois jours (certains Pas se déroulèrent plus tard sur une, voire deux semaines), eut du succès, en partie à cause de sa nouveauté.

Le second jour desdites joutes, près du Rocher périlleux, survint sur les rangs Antoine d'Aubusson, sire de Montet, surnommé « le petit Trignac », lequel amena une belle jeune damoiselle, une cousine de M^{elle} Marguerite de Villequier, et celle-ci « put mettre à son doigt une verge d'or à un beau diamant » puis entra Pierre de Brézé coiffé d'un heaume portant un lion ailé, vainqueur de Claude de Châteauneuf, puis ce fut au tour d'Annette de Guise d'enlever « le voile de son col, quoi qu'il lui grevat fort pour ce qu'elle était un peu brune », et la reine la voyant venir lui dit : « Ça, dame brune, vous et moi sommes assez d'un teint, tirez-vous près ! », et M^{elle} Gazelle, dame menant le maréchal Boucicaut, dut faire de même, mais sans gêne « car sous son touret il n'y avait rien qui ne fût honnête et qui ne fut très beau à voir ! ». Le chevalier de la dame suivante perdit également et celle-ci alla s'asseoir en faisant remarquer à la reine que « nos serviteurs ne sont pas bien heureux cette semaine. Une autre fois, s'il plaît à Dieu, ils feront mieux ! ».

Le dernier jour, Louis de Bueil, seigneur de Marmande, sommé d'une tête de cygne d'argent, combattit le premier, puis le chevalier de M^{elle} de Ferrière l'emporta, et comme celle-ci passait probablement pour être pieuse, la reine ne put s'empêcher de lui faire remarquer qu'elle avait sans doute dit « quelque Ave Maria ce matin en l'honneur de son serviteur », ce à quoi il lui fut répondu que « les prières ne lui avaient point nui ». Gagna également Jeanne de La Rochelle, « qui n'était pas des plus belles et un peu brune » : la reine en profita pour lui dire assez peu aimablement « qu'elle avait eu un atout que les belles n'avaient pas ! » « Il est vrai Madame, que je suis aise de bien traiter mes serviteurs [de telle façon] que jamais, en cas de besoin, ils ne me sauraient faillir ».

Le Pas d'armes se termina par la remise du prix. Il n'y avait pas de classement en fonction du résultat des chocs, ceux-ci réussissant rarement à désarçonner l'adversaire, et au contraire se traduisant souvent par le bris de la lance. On récompensait plutôt un appelant et un défendant, en fonction de son « panache », de son succès auprès des dames et des spectateurs. Mais à Razilly le comte de Foix, qui avait vaincu lors de la dernière joute le comte de Beauvau et son heaume à la hure de sanglier, fut proclamé vainqueur, « comme étant celui qui avait le plus gagné de gants et de tourets ». La demoiselle au service des tenants lui remit un beau diamant (6).



La remise du prix par la belle demoiselle choisie pour ce Pas d'armes.

Après les festivités, il fallut indemniser les paysans pour les dégâts causés à leurs cultures : « À Guillaume du Bois dit Villequin, 20 livres pour avoir assisté aux joutes qui se sont faites, puis la Pentecôte devers le roi à Razillé près Chinon », à Jean Riquoqué et Perrin Prêtesègle, laboureurs demeurant près de Razillé 12 livres, et à Katerine Le Pesne, pauvre femme 27 sous, en compensation des dégâts causés dans leurs blés, qui étaient semés dans les champs où ledit seigneur fit faire des lices à jouter, « près du lieu de Razillé » (7).



Les Très riches Heures du duc de Berry, pour le mois de septembre, montrent devant le château de Saumur les lices à barre centrale et treillis et, à leur droite, une colonnade (remplaçant le modeste rocher de Razilly) qui constituait l'entrée du Pas de la Joyeuse Garde organisé en juin par le roi René. Un château en bois avait été construit à côté, d'où sortit René précédé d'un serviteur tenant un lion attaché par une laisse d'argent.

(1) Razilly est à 5,5 km à l'ouest de Chinon et à 1,3 km de la rive nord de la Vienne. Les paysans dédommagés étant des habitants « de Razilly », l'évènement n'a pu être situé qu'un peu au sud du château, près des hameaux de Montour et des Caves-aux-Fièvres. Un lieudit Le Perron existe encore, à 2 km à l'ouest de ce carrefour, et un autre à 2 km à l'est du château de Razilly.

(2) Vulson de la Colombière, *Le Vray théâtre...*, t. II, p. 84.

(3) Poème d'un abbé anonyme, dédié à Charles VII, manuscrit comprenant des enluminures, jadis dans la bibliothèque du chancelier Pierre Séguier.

(4) Le Pas d'armes est en France une mode relativement récente, venue de Castille (1428), lancée ensuite par le duc de Bourgogne en 1443, en Lorraine en 1445 et continuée en Provence par le roi René. Celui-ci, en Lorraine, avait organisé une joute assez proche du Pas d'armes, mais encore imparfaitement codifiée.

(5) C'est surtout Marc de la Colombière qui, au XVII^e siècle, a signalé le Pas tourangeau. Un manuscrit décrit les journées de Razilly mais, très endommagé, il est conservé dans une bibliothèque de Saint-Pétersbourg où il est resté longtemps inaccessible, mais La Colombière avait pu en lire une copie. De nombreux détails supplémentaires ont été retrouvés en 1905 dans des pages égarées de *L'Histoire des comtes de Foix*. Le texte russe a été microfilmé, publié par Ch. de Mérindol (*Revue du Nord*, 2006) et transcrit par G. Bianciotto. Son intérêt est d'être enrichi d'illustrations.

(6) Lors du Pas d'armes suivant, à Saumur, 54 diamants et 36 rubis furent distribués par le roi René. Deux autres Pas d'armes sont très documentés, celui de la Belle Pèlerine, en 1447 à Théroouanne (Pas-de-Calais) et de la Fontaine des Pleurs, en 1448 en Bourgogne à Chalon-sur-Saône (*Chronique de Matthieu d'Escouchy*, par G. du Fresne de Beaucourt, éd. Renouard, t. I, 1863, p. 251-263 et 264-273), mais aussi les chroniques d'Olivier de La Marche (Livre 1, chap. 21) et de Jacques de Lalain (chap. 52).

(7) 8^e compte de Saincoins, BN, Cabinet des titres, 685, et B.M. Rouen, ms g. 231.

Bibliographie :

Beaucourt (G. du Fresne de) *Histoire de Charles VII*, Paris, éd. Renouard, t. IV (1444-1449), Paris, éd. Lib. de la Soc. bibliographique, 1888, p. 205-206.

Bianciotto (G.), *Le roman de Troye*, vol. 1, Bib. univ. de Rouen, n° 75, 1994, p. 169-170.

Bureaux (Guillaume), *Union et désunion de la noblesse en parade. Le rôle des Pas d'armes*, thèse, univ. de Rouen, 2018.

Courteaulx (H.), *Histoire de Gaston IV comte de Foix d'après Guillaume Leseur*, vol. I, Paris, 1856, très enrichi en 1906 par l'auteur dans *l'Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, chap. IX, p. 197-201 à la suite de la découverte d'un manuscrit du XV^e siècle dans la collection Bréquigny (1770) publiée en 1905 par R. Poupardin, vol. 55, f° 64-74.

Jusserand (J.-J.), *Les sports et jeux d'exercices dans l'ancienne France*, Paris, 1901, chap. « Joutes et Pas d'armes », p. 98-155.

Marchangy (L.-A.), « Raconter les joutes et les pas d'armes », in *Tristan le voyageur...*, vol. V, Paris, 1826, p. 269 et 438.

Mérindol (Ch. de), « Rois d'armes et poursuivants à la Cour d'Anjou au temps du roi René », *Revue du Nord*, 2006/3-4, p. 617-630.

Nadot (S.), *Joutes, emprises et pas d'armes en Castille, Bourgogne et France, 1428-1470*, thèse EHESS, 2009.

René (duc d'Anjou, roi de Sicile), *Traité de la forme et devis comme on peut faire les tournois*, vers 1462-1465 (BnF, ms fr. 2695), publié par les éd. Verve, Paris, 1946, 68 p.

Villeneuve-Rougemont (Fr.-L. de), *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples*, Paris, 1825, t. II (1446-1476).

Vulson de la Colombière (M. de), *Le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse, contenant les combats.....*, Paris, E. Courbe, t. I, 1648, p. 81-82.